

TRIVAGO CONDAMNE A UNE AMENDE POUR AVOIR FOURNI DE FAUSSES INFORMATIONS DE RESERVATION



Le secteur hôtelier traverse une période très intéressante sur le plan juridique. Ces derniers mois, nous avons vu plusieurs articles de presse liés aux amendes. D'une part, la vie privée des utilisateurs a été remise en cause par la loi sur les marchés numériques et a entraîné de lourdes pénalités pour les hôtels. D'autre part, Booking a dû payer 15 millions à la Russie pour avoir violé la loi sur la concurrence. C'est maintenant au tour de Trivago.

Dans cette affaire, la société de voyages en ligne appartenant au groupe Expedia a été accusée d'avoir trompé les consommateurs. Plus précisément, en ce qui concerne les tarifs des chambres de différents hébergements. C'est du moins l'avis du tribunal australien, qui a condamné la société américaine à une amende de 44,7 millions de dollars australiens.

Ce montant équivaut à environ 33 millions de dollars américains, ce qui représente une peine considérable. En outre, il s'agit de l'une des plus grosses amendes demandées par le pays pour avoir enfreint la législation sur la protection des consommateurs. Nous devons attendre de voir si d'autres actions sont entreprises dans ce sens en Australie ou ailleurs dans le monde.

Un procès pour tromperie du consommateur

À la fin du mois dernier, la Cour fédérale d'Australie a infligé l'amende après avoir constaté que Trivago fournissait de fausses informations sur les réservations. En effet, l'entreprise présentait certaines chambres d'hôtel comme étant les moins chères du marché alors que ce n'était pas le cas. La réalité est qu'ils promouvaient d'abord les chambres des annonceurs payants.

Sur cette base, ils ont considéré qu'ils trompaient les consommateurs. Surtout parce que l'algorithme encourageait les touristes à payer le tarif le plus élevé par clic au lieu d'avoir la possibilité d'accéder à des tarifs plus avantageux dans le même hôtel. Pour cette raison, l'Australian Competition and Consumer Commission (ACCC) a déclaré que la loi australienne sur la consommation avait été violée.

De plus, ils considèrent qu'il y a eu des "pertes considérables" pour les clients. En effet, ils affirment que les dommages causés sont dus au fait que Trivago a profité du désir des consommateurs d'accéder aux meilleures offres. Les stratégies des OTAs pourraient donc être affectées sur la base de cette décision pénale. Surtout si les amendes sont étendues à d'autres pays.

Date: 2022-05-16

Article link:

<https://www.tourism-review.fr/trivago-accuse-d-avoir-trompe-les-consommateurs-news12543>